|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ENV C3 |
| Numéro de poste Sysper: | 164115 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | François Wakenhut  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité C3 de la Direction Générale de l’environnement participe à la réalisation du Pacte Vert pour l’Europe, en particulier en ce qui concerne l’ambition « zéro pollution » pour un environnement sans substances toxiques, et la protection de la santé humaine et de l’environnement. Cette contribution s’établit à travers le développement et la mise en œuvre de politiques européennes fondées sur une approche scientifique et de recherche de l’efficience, en veillant à ne pas causer de dommages significatifs aux populations ni à l’environnement.

Cette unité est responsable de plusieurs politiques dans le domaine de la qualité de l’air et des émissions de polluants atmosphériques, des villes et du bruit. L’unité est également en charge d’accords environnementaux multilatéraux, y compris de la Convention UNECE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l’Air) et de ses protocoles. L’unité dispose d’une offre d’emploi pour un(e) Expert(e) National(e) Détaché(e), à pourvoir au plus vite, avec une date de début proposée pour février 2025.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste attrayant pour un(e) collègue dynamique et enthousiaste, au sein d'une équipe amicale et motivée, pour contribuer à un ensemble de tâches liées aux politiques de qualité de l’air et à des priorités plus larges matière d’ambition « zéro pollution ».

Les responsabilités envisagées sont en lien avec la mise en œuvre des engagements nationaux de réduction des polluants atmosphériques dans le cadre de la Directive 2016/2284/EU (NEC Directive) et de la Convention sur l’Air, l'intégration des politiques de qualité de l’air dans des politiques sectorielles spécifiques, en particulier l'agriculture et l'alimentation ainsi que l’analyse et la promotion de technologies en faveur d’un air pur et d’un objectif de zéro pollution.

Plus précisément, le poste couvrira des domaines essentiels aux objectifs prioritaires d’air pur et plus généralement de « zéro pollution ». Il est envisagé que le poste à pourvoir couvre les tâches spécifiques ci-dessous (mais il est aussi attendu que le ou la titulaire du poste s’implique dans d’autres domaines de travail de l’unité, en fonction de ses qualifications et des besoins du service):

• Contribuer à la mise en œuvre de la Directive NEC, en particulier en étant responsable des tâches relatives aux exigences de surveillance des écosystèmes (article 9 de la Directive).

• Apporter un soutien à l'évaluation en cours de la NECD, qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2025 ainsi qu’aux initiatives de suivi.

• Apporter un soutien technique dans le contexte de la représentation de l’UE à la Convention sur l’Air, notamment dans le contexte des négociations relatives à la révision en cours du protocole de Göteborg.

• Contribuer au développement des connaissances sur la qualité de l’air et les objectifs de « zéro pollution » et à leur intégration aux politiques relatives à l’agriculture et à l’alimentation.

• Contribuer à la promotion d'un air pur et, plus largement, au développement et à l'innovation en matière de technologies non polluantes.

• Contribuer au travail de l’unité et de la direction en ce qui concerne le suivi d’initiatives plus larges en lien avec le Pacte vert européen.

L’exécution de ces tâches implique également des activités telles que:

• Contribuer à la préparation des réunions de groupes d’experts dans le cadre de la mise en œuvre de la législation en matière d’air pur et à ces réunions de groupes de travail du Conseil sur la Convention sur l’Air, ainsi qu’à la production de documents pour ces réunions.

• Soutenir la préparation de la Commission et des positions de négociations de l’Union à la Convention sur l’Air.

• Participer à d’autres activités en lien avec la politique et la législation sur l’air pur, y compris interagir avec des parties prenantes, répondre à la correspondance, développer des documents d’orientation ou des actions de soutien, assister les Etats Membres, diriger des études d’appui et contribuer à l’élaboration de rapports de la Commission pour le Conseil et le Parlement.

• Contribuer aux groupes inter-service de la Commission sur la législation en lien avec la pollution de l’air ou ses sources d’émission.

• Préparer des briefings et des discours sur les dossiers liés à la politique d’air pur.

• Gérer les tâches administratives en lien avec les contrats.

Il sera nécessaire de voyager de temps en temps.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un(e) collègue très motivé(e), organisé(e) et ayant l'esprit d'équipe.

Les profils généralistes, scientifiques, techniques et d’économistes seront pris en considération, à condition que le candidat puisse démontrer des compétences analytiques solides et éprouvées, une expérience et des aptitudes dans l'élaboration, l'intégration et la mise en œuvre des politiques relatives à la qualité de l'air et, plus largement, à la pollution, ainsi qu'un haut niveau de polyvalence permettant de contribuer à l'ensemble des dossiers de l'unité et aux priorités/initiatives plus larges de la Commission pertinentes pour les portefeuilles air pur et « zéro pollution ».

Familiarité avec les politiques européennes dans le domaine de la qualité de l’air, des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que de la législation des sources d’émissions (par exemple concernant le transport, l’efficacité énergétique, l’agriculture et l’alimentation, l’atténuation des changements climatiques, etc.). Une experience des impacts de la pollution de l’air sur les écosystèmes est un atout .

Une expérience dans une administration publique, du travail en équipe et avec des parties prenantes, et la possession de compétences de négociations (de préférence au niveau européen) seront un avantage.

Une très bonne faculté d’analyse, la connaissance des outils informatiques et de communication sont un prérequis, ainsi que la capacité de synthétiser des problèmes complexes, d’identifier des solutions pratiques et de communiquer efficacement avec des non-spécialistes.

Capacité à gérer plusieurs dossiers en même temps, tout en produisant des résultats de haute qualité dans des limites de temps courtes.

Esprit d’équipe, autonomie, compétences organisationnelles sont d’importants prérequis, de même que la capacité à s’adapter rapidement et à s’épanouir dans un environnement multiculturel et multilingue.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)